

**Projet de loi**

**fixant le régime des traitements et les conditions et modalités  
d'avancement des fonctionnaires de l'État.**

-----

**Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État**

(24 février 2015)

Par dépêche du 15 janvier 2015, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'un amendement gouvernemental au projet de loi sous rubrique.

L'amendement, élaboré par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, était accompagné de son commentaire.

L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 26 janvier 2015.

L'amendement gouvernemental ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 24 février 2015.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker